

COMMUNE DE SAHUNE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 OCTOBRE 2022

ORDRE DU JOUR :

- Délibération / renforcement du réseau basse tension pour le projet « aménagement du village »
- Délibération / raccordement individuel au réseau basse tension pour alimenter un poste de refoulement au Quartier Moulin
- Délibération / CCBDP : rapport de la Chambre Régionale des Comptes
- Délibération / longueur des Chemins ruraux revêtus – longueur des Voies communales déclarées en Préfecture
- Délibération / délibération générale autorisant les heures supplémentaires pour les agents
- Délibération / tarif branchement eau potable
- Tournée cantonale du 13/10/2022 : prévisions projets 2023
- Bulletin communal
- Avancement des travaux en cours
- Compte rendu diverses réunions
- Questions diverses

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 8

Etaient présents : Marc BOMPARD, Jérôme FELIX, Olivier BRUN, Henri GRAUGNARD, Jennifer MOURRE, Philippe ROBIN, Sandrine PRUD'HOMME, Sylvie MAURIN,

Absente excusée : Roxane FELIX

Absents : Laurent DROUET, Christine DUMOTIER

Pouvoir de : Roxane FELIX à Jérôme FELIX

Secrétaire de séance : Sandrine PRUD'HOMME

Le Maire remercie les conseillers présents et Il ouvre la séance.

0 – Approbation du compte rendu du 29 août 2022 :

Le compte rendu du 29 août 2022 est approuvé à l'unanimité.

1 – Délibération / renforcement du réseau basse tension pour le projet « aménagement du village »

Le Maire expose qu'à sa demande, le Territoire d'Energie Drôme SDED a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune. Ce renforcement du réseau basse tension par création de poste au parking de la Mairie concerne l'aménagement de la zone urbanisable du village.

La contribution du Territoire Energie Drôme s'établit comme suit :

- Montant global de l'opération (HT) financée par Territoire d'Energie Drôme : 319.258,03 €
- Participation communale :**Néant**

Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme (maître d'ouvrage de l'opération) ainsi que le plan de financement ci-dessus détaillé.

Décision adoptée à l'unanimité.

2 – Délibération / raccordement individuel au réseau basse tension pour alimenter un poste de refoulement au Quartier Moulin

Le Maire informe les conseillers que Territoire Energie – Drôme – SDED a approuvé l'engagement de l'opération de raccordement au réseau basse tension, sur voie publique, pour alimenter un poste de refoulement au quartier du Moulin à partir du poste TC Sahune.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Coût d'objectif des travaux HT : 19.611,42 €
- Financements mobilisés par le SDED :15.605,64 €
- Participation de la commune :**4.005,78 €**

Il convient de valider par délibération l'engagement du raccordement au réseau basse tension approuvé par le SDED en date du 08/09/2022.

Décision adoptée à l'unanimité.

3 – Délibération / CCBDP : rapport de la Chambre Régionale des Comptes

Le Maire expose le rapport d'observations définitives, délibéré le 11/05/2022, par la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes sur la gestion de la CCBDP au cours des exercices 2017 et suivants.

La Chambre régionale des comptes a procédé à l'examen de la gestion de la CCBDP ; ses investigations ont porté plus particulièrement sur les points suivants :

- La pertinence du périmètre, la qualité de la gouvernance, les relations financières et l'articulation des compétences avec les communes membres, ainsi que les mutualisations opérées ou envisagées, s'inscrivant dans le cadre de l'enquête de la formation inter juridictions, commune à la Cour des comptes et aux Chambres régionales des comptes, relatives à l'intercommunalité ;
- La gestion des ressources humaines et de la commande publique ;
- La qualité de l'information financière et la fiabilité des comptes ;
- La situation financière et patrimoniale.

Le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte par délibération du compte rendu de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes sur la gestion de la CCBDP.

Décision adoptée à l'unanimité.

4 – Délibération / longueur des Chemins ruraux revêtus – longueur des Voies communales déclarés en Préfecture

Le Maire explique au Conseil Municipal, qu'à la demande du Département de la Drôme qui attribue à la commune une Dotation Forfaitaire à Orientation Voirie chaque année, qu'il doit signaler toute évolution de la voirie des chemins de la commune.

Le calcul de cette dotation repose sur la longueur de la voirie communale (voies communales et chemins ruraux).

Le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte par délibération de la mise à jour des chemins de la commune, à savoir :

- Longueur chemins ruraux revêtus : 3.870 mètres
- Longueur voirie communale : 13.081 mètres

Décision adoptée à l'unanimité.

5 – Délibération / délibération générale autorisant les heures supplémentaires pour les agents

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'à la demande du Responsable de la Trésorerie de Nyons, une délibération générale autorisant les heures supplémentaires pour les agents sera jointe au fichier de paye lors des prochains paiements de salaires. Cette délibération sera adressée au contrôle de la légalité de la Préfecture après la validation du Comité Technique du Centre De Gestion 26.

Le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte par délibération du paiement des IHTS (Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires).

Décision adoptée à l'unanimité.

6 – Délibération / tarif branchement eau potable

Lors du dernier Conseil Municipal, une réflexion a été menée pour augmenter le prix du raccordement au réseau d'eau potable communal en raison des travaux de raccordement devenant davantage coûteux.

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix du branchement au réseau d'eau potable, pour les nouvelles installations, au coût réel des travaux. La commune fournit le compteur et son coffret.

Décision adoptée à l'unanimité.

7 – Tournée cantonale du 13/10/2022 : prévisions projets 2023

Dans le cadre de la tournée cantonale 2022, comme chaque année, les Conseillers départementaux rencontreront le 13/10/2022 les élus de la commune afin de faire un état sur les dossiers à prévoir en 2023.

Des réponses seront amenées pour tout autre questionnement concernant les dossiers en cours.

Les projets qui seront évoqués seront validés par la commune qu'après le vote du budget, à savoir :

- Vestiaires du stade : Le Président de l'Association sportive sahumaise, Henri Graugnard, indique que les effectifs cette année sont stables. Le projet de réhabiliter les vestiaires sera présenté pour financement par le Département
- Ecole du vieux village : la réfection de la cour de l'école
- Pompape eau potable des Berges : réfection électrique du tableau du pompage.
- Voirie : l'ensemble des peintures sur la traverse du village

8 – Bulletin communal

Comme chaque année, il faut prévoir l'élaboration du bulletin communal pour distribution fin d'année.

9 – Avancements des travaux en cours

- Quartier du Moulin : réception des travaux d'alimentation d'eau potable et d'assainissement prévue fin novembre.

10 – Compte rendu diverses réunions

- Projet d'aménagement de la zone constructible du village : l'établissement public et foncier Epora a rencontré en date du 28/09/2022 les élus. Le compte rendu présenté est approuvé par le Conseil municipal qui invite EPORA à continuer les démarches.
- Evolution périmètre Natura 2000 : La commune de Sahune est déjà concernée par un périmètre Natura 2000 dit de Protection Spéciale (ZPS) relevant du réseau Natura 2000 (issu de la Directive européenne « oiseaux »). Un projet d'extension de la zone faune et flore est proposé par l'Etat du fait de sa discontinuité le long de l'Eygues, entre Curnier et Rémuzat.
Le Parc chargé de mettre en place ce nouveau périmètre, demande à la commune de donner son avis.
Après débat sur ce projet, Le Conseil municipal a émis un avis défavorable à l'extension du périmètre de la zone flore et faune Natura 2000 proposé par l'Etat.
- Camping « les oliviers » : La commission « inondation » de la Préfecture est passée ; le compte rendu est attendu.
- Croisement Départementale 94 / ZA la Plaine du pont : A ce sujet, les élus ont rencontré le nouveau responsable du Centre Technique Départemental du secteur, Monsieur Pingret. Des propositions ont été évoquées.

11 – Questions diverses

- Passerelle ruisseau de Merderie : Le garde-corps est financé par le Département et par le reversement d'une partie de la taxe de séjour par la Communauté des Communes. La pose est prévue en fin d'année.
- Bibliothèque communale : un projet de bibliothèque est évoqué sous condition de bénévolat pour sa gestion. Le projet pourrait être présenté aux Conseillers départementaux à l'occasion de la Tournée cantonale du 13/10/2022.